

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 1<sup>er</sup> mai 2012

**SÉANCE ORDINAIRE**

**Présents :** Monsieur le maire Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Robert Bérubé, Daniel Jean et Nicholas Ouellet.

**Absent :**

113.05.12

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2012 soit accepté tel que présenté.

114.05.12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2012**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2012 soit adopté tel que présenté.

115.05.12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2012**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2012 soit adopté tel que présenté.

**SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

116.05.12

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

<b>INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 1<sup>er</sup> mai 2012</b>			
<b>FOURNISSEURS</b>	<b>INCOMPRESSIBLES</b>	<b>MONTANTS</b>	
Élus	Allocations avril 2012	2 375.43 \$	
Frédéric Lee	Salaires sem du 25-03-2012 au 21-04-2012	2 470.24 \$	
Employés municipaux	Salaires sem du 25-03-2012 au 21-04-2012	14 110.03 \$	
REER employeur	Salaires sem du 25-03-2012 au 21-04-2012	804.52 \$	
REER employés	Salaires sem du 25-03-2012 au 21-04-2012	804.52 \$	
	<b>Total:</b>	<b>20 564.74 \$</b>	
<b>FOURNISSEURS</b>	<b>INCOMPRESSIBLES</b>	<b>No. Chèque</b>	<b>MONTANTS</b>
ADMQ	Congrès annuel	3714	517.39 \$
Arc-en-Ciel du Coeur	Don	3707	50.00 \$
Les P'Tits Gobe-Lait	Don	3708	25.00 \$
Polyvalente La Pocatière	Don	3715	60.00 \$
Transport Pierre Dionne	Factures	3705	1 566.47 \$
Régie inter-muni. en incend.	Quote-Part	3706	7 658.36 \$

Petite Caisse	Timbres et café	3716	251.11 \$
<b>Accès D</b>			
Hydro-Québec	Station pompage Plourde	10914-74953	80.80 \$
Hydro-Québec	Lumières de rue	10914-02861	1 421.64 \$
Vidéotron	Téléphone Bibliothèque	10914-46664	107.28 \$
BELL	Chalet des loisirs	10914-30573	126.21 \$
BELL	Station pompage	10914-66843	80.96 \$
BELL	Station pompage	10914-38321	80.96 \$
BELL	Station pompage	10914-35031	80.96 \$
BELL	Bureau municipal	10914-93269	284.14 \$
BELL	Internet	12111-71171	30.99 \$
CSST	Frais mensuels	10113-25125	581.06 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	10113-79445	2 407.09 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	10113-25125	5 279.44 \$
<b>Cartes de crédit</b>			
Insight	Pièce biblio	Direction	957.54 \$
Uniprix La Pocatière	Ballons	Dévelop.	3.66 \$
Resto-Pub St-Pascal	Repas	Dévelop.	15.15 \$
<b>Total chèques, Accès D et cartes de crédit :</b>			<b>21 666.21 \$</b>
<b>TOTAL SALAIRES</b>			<b>20 564.74 \$</b>
<b>TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ</b>			<b>21 666.21 \$</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ</b>			<b>19 004.16 \$</b>
<b>GRAND TOTAL :</b>			<b>61 235.11 \$</b>

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 1<sup>er</sup> mai 2012 et dont j'ai copie aux archives.

\_\_\_\_\_  
Frédérick Lee,  
Directeur général

### **SUIVI FINANCIER TRIMESTRIEL**

Le directeur général, M. Frédérick Lee, présente le portrait financier pour les mois de janvier, février et mars 2012.

117.05.12

### **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME PAR LA FIRME MALLETTE**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport financier 2011 de la Municipalité de Saint-Pacôme soit adopté tel que présenté par la firme comptable Mallette de Saint-Pascal.

118.05.12

### **AUTORISATION DE SIGNATURE – RAPPORT COMPTABLE 2011**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Frédérick Lee, directeur général, à signer le rapport comptable 2011 présenté par la firme comptable Mallette de Saint-Pascal.

119.05.12

### **MANDAT VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012 ET LA REDDITION DES COMPTES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit produire la reddition de compte incluant un bilan de la gestion des matières résiduelles au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** le vérificateur externe doit attester que la Municipalité s'est conformée aux exigences du programme de subventions et que les sommes ont été allouées à des dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention du programme, conformément à l'énoncé de la section 6 du programme;

**ATTENDU QU'**une firme d'experts comptables doit être mandatée pour faire les vérifications comptables pour l'année 2012;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme Mallette pour effectuer la reddition des comptes incluant un bilan de la gestion des matières résiduelles au ministère concerné dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles ainsi que pour faire les vérifications comptables pour l'année 2012.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 269 – RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

120.05.12

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 270 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN TARIF POUR L'INTERVENTION DESTINÉE À PRÉVENIR OU À COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE DANS CERTAINES CIRCONSTANCES**

**ATTENDU** le pouvoir des municipalités d'établir une tarification pour le financement de tout ou partie de leurs biens, services ou activités conformément à la Loi sur la fiscalité municipale ;

**ATTENDU** le Règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités adopté par le gouvernement du Québec ;

**ATTENDU** le désir du conseil municipal d'établir une tarification lorsque l'intervention du service intermunicipal de sécurité incendie est requise pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a préalablement été donné lors de la réunion du 3 avril 2012;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le présent règlement portant le numéro 270 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 : TITRE**

Le présent règlement porte le titre « Règlement numéro 270 décrétant un tarif pour l'intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances ».

**ARTICLE 2 : DÉFINITION**

On entend par propriétaire au sens du présent règlement, le véritable propriétaire du véhicule suivant le certificat d'immatriculation, le locataire à long terme du véhicule ou le possesseur du véhicule au moment de l'intervention du service intermunicipal de sécurité incendie.

**ARTICLE 3 : TARIF**

Lorsque le service intermunicipal de sécurité incendie est requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, le propriétaire de ce véhicule qui n'habite pas le territoire desservi par la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest en vertu d'une entente intermunicipale liant les municipalités de Saint-Pacôme, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Denis et Rivière-Ouelle ou de toutes autres municipalités qui pourrait adhérer à cette entente et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service est assujéti à un tarif de 1 825.00 \$ plus les frais adhérents comprenant mousses et remplissage de bonbonnes d'appareils respiratoires ces frais sont payable à la municipalité de Saint-Pacôme.

**ARTICLE 4 : PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE**

Ce tarif est payable par le propriétaire du véhicule qui n'habite pas le territoire desservi par la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service, qu'il ait ou non requis la Régie intermunicipale en protection incendie.

**ARTICLE 5 : ABROGATION**

Le présent règlement remplace et abroge à toutes fins le règlement numéro 151 – Décrétant un tarif lors d’une intervention destinée à prévenir ou à combattre l’incendie d’un véhicule sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme.

**ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Ce présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**121.05.12**

**ÉTUDE DES SOUMISSIONS – JOURNAL MUNICIPAL LE PACÔMIEN**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme désire diminuer les coûts d’opération dans plusieurs postes de dépenses;

**ATTENDU QU’**un appel d’offres a été lancé auprès des imprimeries avoisinantes pour le coût d’impression du journal municipal Le Pacômien;

**ATTENDU QUE** les soumissions suivantes ont été reçues et que dans les trois (3) cas, la livraison au distributeur à Rivière-du-Loup est incluse :

<b>Imprimerie</b>	<b>Nb de copies</b>	<b>Nb de pages</b>	<b>Prix</b>	<b>Prix par copie</b>	<b>Coût annuel</b>
Imprimerie Pré-texte	700	16	372.90\$	0.5327\$	4 101.90\$
Imprimerie Fortin Ltée	700	16	305.00\$	0.4357\$	3 355.00\$
Impression Soleil	700	16	320.00\$	0.4571\$	3 520.00\$

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l’unanimité des membres présents d’accepter la soumission de l’Imprimerie Fortin Ltée pour l’impression de notre journal municipal Le Pacômien.

**122.05.12**

**SIGNATURE DU PROTOCOLE POUR LA RECONDUCTION DU PROJET EN LOISIR INTERMUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** le projet de redynamisation en loisir intermunicipal mis de l’avant par Kamouraska en forme, auquel participent les Municipalités de Saint-Gabriel-Lalemant, Mont-Carmel et Saint-Pacôme, permet d’augmenter l’offre de loisirs pour les jeunes de 0 à 17 ans des trois municipalités;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme dispose des fonds nécessaires pour reconduire le projet;

**ATTENDU QUE** la formule répond aux attentes et a fait ses preuves par la redynamisation des offres en loisirs dans les Municipalités de Saint-Gabriel-Lalemant, Mont-Carmel et Saint-Pacôme;

**ATTENDU QUE** la personne ressource occupant le poste de technicienne en loisir intermunicipal a su stabiliser le projet et assurer un bon suivi;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédérick Lee à signer les documents nécessaires pour reconduire le programme de redynamisation en loisir intermunicipal jusqu’au 31 décembre 2012.

**123.05.12**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME ROXANNE CARBONNEAU, TECHNICIENNE EN LOISIR INTERMUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** Mme Roxanne Carbonneau a su stabiliser le projet de redynamisation en loisir intermunicipal et en assurer un bon suivi;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédérick Lee, à renouveler le contrat de travail de Mme Roxanne Carbonneau, technicienne en loisir intermunicipal.

**124.05.12**

**DEMANDE D’ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D’ACCÈS À LA**

**PROPRIÉTÉ – MME JOHANNE DUMAIS ET M. JONATHAN LIZOTTE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

**ATTENDU QUE** le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

**ATTENDU QUE** Mme Johanne Dumais et M. Jonathan Lizotte ont acquis la propriété sise au 291, boulevard Bégin le 4 avril 2012;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Johanne Dumais et M. Jonathan Lizotte au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 291 boulevard Bégin.

125.05.12

**PAIEMENT FINAL, CONSTRUCTION FERDINAND LAPLANTE INC.**

**ATTENDU QUE** la firme Corriveau Girard inc. nous transmet le certificat de fin de travaux pour le projet de fenestration de l'édifice municipal phase 1;

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement au montant de deux mille cinq cent trente-sept dollars et onze cents (2 537,11 \$) à Construction Ferdinand Laplante dans le projet de fenestration de l'édifice municipal phase 1.

126.05.12

**SUIVI DE LA LETTRE DU M.D.D.E.P. CONCERNANT LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE PROJET DE LA RUE DE LA PRUCHIÈRE**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire a accepté le règlement numéro 261 – Portant sur le prolongement des services d'aqueduc et d'égout, rue de la Pruchière ;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux nécessite une autorisation du M.D.D.E.P. ;

**ATTENDU QU'**une correspondance du M.D.D.E.P. nous informant qu'une problématique de DBO5 et de NH4 élevés doit être investiguée et réglée avant que le traitement de notre demande se poursuive ;

**ATTENDU QUE** les travaux doivent être faits rapidement pour régulariser les problématiques de cinq (5) résidences existantes en matière d'eau potable et d'égout sanitaire ;

**ATTENDU QUE** la nature des sols ne permet pas l'installation de champs d'épuration adéquats et efficaces dans ce secteur ;

**ATTENDU QUE** des puits sont contaminés et impropres à la consommation ;

**ATTENDU QU'**il n'y a plus de possibilité de construction dans ce secteur, étant donné l'occupation du terrain de Golf ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE DEMANDER** au M.D.D.E.P. de délivrer le certificat d'autorisation pour que la Municipalité de Saint-Pacôme puisse procéder rapidement au prolongement des services d'aqueduc et d'égout dans ce secteur ;

**QUE** la Municipalité s'engage à demander à l'UQAR de travailler sur un projet de recherche voulant régulariser les problématiques de rejets des égouts sanitaires dans notre Municipalité.

127.05.12

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 249 – DÉCRÉTANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET LE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE ACCORDÉE**

## **DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que la modification suivante soit apportée au règlement numéro 249 – Décrétant la participation financière de la Municipalité pour le projet de la bibliothèque municipale et le financement de la subvention du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine accordée dans le cadre du programme *Aide aux immobilisations* :

**ATTENDU QUE** la subvention est versée sur une période de dix (10) ans; est remplacée par : **ATTENDU QUE** la subvention est versée sur une période de cinq (5) ans.

128.05.12

### **DEMANDE AU FONDS ÉCO IGA**

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Mathilde Loiselle, agente de développement, à faire une demande d'aide financière au Fonds Éco IGA pour le lave-vaisselle.

129.05.12

### **ACCEPTATION DE LA SOUMISSION REÇUE POUR LE BALAYAGE DES RUES**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une offre de services pour le balayage des rues de la Municipalité de Saint-Pacôme de la part des Entreprises Trema;

**ATTENDU QUE** les Entreprises Trema nous proposent de faire le balayage de nos rues au taux de quatre-vingt-dix dollars (90,00 \$) l'heure;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services des Entreprises Trema au taux de quatre-vingt-dix dollars (90,00 \$) l'heure.

130.05.12

### **DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

**ATTENDU QUE** le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de Kamouraska une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 17 janvier dernier;

**ATTENDU QU'**une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 14 mars 2012 par la MRC de Kamouraska;

**ATTENDU QUE** l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences à rencontrer, puisque les services incendie qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

**ATTENDU QUE** la Mutuelle des municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Saint-Pacôme encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** ce conseil municipal s'engage à finaliser la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie pour les cinq (5) prochaines années;

**QUE** ce conseil demande à la Mutuelle des municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Municipalité de Saint-Pacôme, une réduction de prime, au chapitre de l'assurance des biens, à titre de membre sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, cette réduction étant de l'ordre de 10%.

131.05.12

### **INSTALLATIONS SEPTIQUES PRIVÉES – SECTEUR NORD-DU-ROCHER**

**(INCLUANT GRAND-MAISON ET BOULEVARD BÉGIN) – ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET GÉOTECHNIQUE**

**ATTENDU QUE** plusieurs résidences dans le secteur Nord-du-Rocher (incluant Grand-Maison et boulevard Bégin) dans la municipalité de Saint-Pacôme ont des problèmes d'évacuation d'eaux usées de leurs installations septiques privées;

**ATTENDU QU'**une étude est requise afin de déterminer les problématiques et les solutions envisageables;

**ATTENDU QUE** la première étape de cette étude qui consistait à réaliser un relevé sanitaire afin de pouvoir classer les éléments épurateurs selon le Guide de réalisation d'un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées est en cours et que les visites terrains sont terminées;

**ATTENDU QUE** suite à cette étape, des sondages doivent être réalisés par un laboratoire de sol afin de statuer s'il est possible ou non de mettre en place des installations septiques individuelles dans le secteur, et se conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

**ATTENDU QUE** LVM a fourni à la municipalité une proposition de service en bonne et due forme et que cette firme connaît déjà très bien le secteur considérant qu'ils ont déjà réalisé le contrôle qualité de différents projets dont entre autres celui d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'assainissement (1998-1999);

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre de LVM du 25 avril 2012 au montant de trois mille cent quatre-vingt-dix dollars (3 190,00 \$) afin que soit réalisée l'étude de faisabilité et géotechnique dans le secteur Nord-du-Rocher (incluant Grand-Maison et boulevard Bégin);

**QUE** la municipalité de Saint-Pacôme affecte cette dépense au programme de retour de taxe (TECQ 2010-2013).

**CORRESPONDANCE**

132.05.12

**CHAMBRE DE COMMERCE KAMOURASKA L'ISLET – COTISATION ANNUELLE 2012-2013**

**ATTENDU QUE** la Chambre de Commerce Kamouraska L'Islet nous transmet notre renouvellement pour la prochaine année;

**ATTENDU QUE** notre adhésion nous donne la possibilité d'avoir un membre désigné en plus du directeur général;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** M. Robert Bérubé, conseiller municipal, soit la personne désignée pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Chambre de Commerce Kamouraska L'Islet en plus de M. Frédérick Lee, directeur général;

**QUE** le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de la facture numéro 26260 pour notre adhésion à la Chambre de Commerce Kamouraska L'Islet au montant de cent trente-huit dollars et quatre-vingt-quatorze cents (138,94 \$).

133.05.12

**RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ – RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2012**

**ATTENDU QU'**en devenant membre du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, notre Municipalité s'est donné un moyen concret pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et contribuer au développement de sa communauté;

**ATTENDU QUE**, au fil des ans, le Réseau québécois de Villes et Villages en santé a développé des stratégies diversifiées de mise en valeur des projets locaux ainsi que de

mise en commun de l'information et de l'expertise;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de payer la cotisation des membres pour l'année 2012 au montant de cinquante dollars (50,00 \$).

134.05.12

**CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION 2012-2013**

**ATTENDU QUE** le Carrefour action municipale et famille a pour but de donner collectivement un réseau d'informations sur l'action municipale, les familles et les aînés et c'est aussi affirmer d'une manière tangible l'importance de s'impliquer en matière familiale;

**ATTENDU QUE** le renouvellement de notre adhésion vient à échéance;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler notre adhésion au Carrefour action municipale et famille au montant soixante-dix-huit dollars et soixante-seize cents (78,76 \$) pour 2012-2013.

135.05.12

**ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS EN LOISIR MUNICIPAL DU BAS-ST-LAURENT – ADHÉSION 2012**

**ATTENDU QUE** l'Association des travailleurs en loisir municipal du Bas-St-Laurent nous invite à devenir membres de son regroupement;

**ATTENDU QUE** cette association regroupe plus de 900 travailleurs répartis sur l'ensemble du territoire québécois;

**ATTENDU** l'importance qu'occupe le loisir pour la qualité de vie des citoyens, la santé, la valorisation personnelle, la criminalité et le développement économique;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de payer l'adhésion à l'Association des travailleurs en loisir municipal du Bas-St-Laurent pour l'année 2012 au montant de quatre-vingts dollars (80,00 \$) et d'inscrire Mme Roxanne Carbonneau, technicienne en loisir intermunicipal, en tant qu'adhérente.

136.05.12

**CLUB DE GYMNASTIQUE GYMAGINE INC. – DEMANDE DE DON**

**ATTENDU QUE** le Club de gymnastique Gymagine de La Pocatière prépare actuellement son spectacle de fin d'année pour 130 gymnastes de la région le 26 mai prochain;

**ATTENDU QUE** cette activité s'avère très importante pour le Club Gymagine en ce qui concerne la valorisation des gymnastes et la promotion de la gymnastique auprès des jeunes;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au Club de gymnastique Gymagine de La Pocatière afin de permettre l'organisation de leur spectacle de fin d'année.

137.05.12

**SOCIÉTÉ DU ROMAN POLICIER DE SAINT-PACÔME – DEMANDE DE COMMANDITE**

**ATTENDU QUE** la Société du roman policier de Saint-Pacôme procèdera, pour la onzième (11<sup>e</sup>) année consécutive, à la remise du prix Saint-Pacôme et des prix de la rivière Ouelle;

**ATTENDU QUE** la participation de la Municipalité de Saint-Pacôme est essentielle à la réussite de ce gala et à la remise des prix;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme jouit d'une très grande visibilité

lors de ce gala;

**ATTENDU QUE** le conseiller, M. Nicholas Ouellet demande le vote pour cette demande de commandite;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à la majorité des membres présents, d'accorder une commandite de mille dollars (1 000,00 \$) à la Société du Roman policier de Saint-Pacôme pour la tenue de son onzième (11<sup>e</sup>) gala.

#### **VARIA**

138.05.12

#### **ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – CHLORURE DE CALCIUM**

**ATTENDU QUE** deux fournisseurs de chlorure de calcium ont envoyé les soumissions admissibles suivantes :

Sel Warwick	17,00 \$ / sac de 35 kg
Somavrac	16,81 \$ / sac de 35 kg

**ATTENDU QUE** la soumission la plus basse pour des produits de qualité égale a été soumise par l'entreprise Somavrac pour un montant de seize dollars et quatre-vingt-une cents (16,81 \$) le sac de 35 kilos;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Somavrac pour l'achat de quatre-vingts (80) sacs de trente-cinq (35) kilos de chlorure de calcium au coût de seize dollars et quatre-vingt-une cents (16,81 \$) le sac.

139.05.12

#### **CENTRE MUNICIPAL DE SAINT-PACÔME – AJOUT D'UNE TABLE À LANGER MURALE**

**ATTENDU QUE** des citoyens utilisent régulièrement la salle municipale pour des rassemblements familiaux;

**ATTENDU QU'**une demande a été formulée par des citoyens pour qu'une table à langer soit installée, car la présence de jeunes enfants lors de ces rassemblements en justifie l'usage;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat et à l'installation d'une table à langer au montant de trois cent vingt dollars (320,00 \$) taxes en sus.

140.05.12

#### **PONT DE LA ROUTE 230 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le pont de la route 230 situé dans le village de Saint-Pacôme n'a pas eu de travaux d'entretien depuis plusieurs années;

**ATTENDU QUE** plusieurs barrières manquent de solidité et que certaines pièces du garde-corps sont très effritées et menacent de tomber;

**ATTENDU QUE** les gardes-corps ne sont plus sécuritaires pour les gens qui circulent sur ce pont en cas de pertes de contrôle;

**ATTENDU QUE** les colonnes et les poutres démontrent de l'usure suite aux différentes inondations;

**ATTENDU QUE** la semelle, les et les piliers semblent très attaqués en apparence;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit envoyée au Ministère des Transports du Québec, centre de services de Saint-Pascal afin que des travaux de réfection du pont de la route 230 soient priorisés et qu'une copie conforme soit envoyée à la Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi qu'à M. André Simard, député de Kamouraska-Témiscouata.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**141.05.12**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 22h02.

---

Gervais Lévesque  
Maire

---

Frédéric Lee  
Directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**113.05.12**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2012 soit accepté tel que présenté.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**114.05.12**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3  
AVRIL 2012**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2012 soit adopté tel que présenté.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**115.05.12**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
10 AVRIL 2012**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2012 soit adopté tel que présenté.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

116.05.12

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES  
ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

<b>INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 1<sup>er</sup> mai 2012</b>			
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS	
Élus	Allocations avril 2012	2 375.43 \$	
Frédérick Lee	Salaires sem du 25-03-2012 au 21-04-2012	2 470.24 \$	
Employés municipaux	Salaires sem du 25-03-2012 au 21-04-2012	14 110.03 \$	
REER employeur	Salaires sem du 25-03-2012 au 21-04-2012	804.52 \$	
REER employés	Salaires sem du 25-03-2012 au 21-04-2012	804.52 \$	
	<b>Total:</b>	<b>20 564.74 \$</b>	
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	No. Chèque	MONTANTS
ADMQ	Congrès annuel	3714	517.39 \$
Arc-en-Ciel du Coeur	Don	3707	50.00 \$
Les P'Tits Gobe-Lait	Don	3708	25.00 \$
Polyvalente La Pocatière	Don	3715	60.00 \$
Transport Pierre Dionne	Factures	3705	1 566.47 \$
Régie inter-muni. en incend.	Quote-Part	3706	7 658.36 \$
Petite Caisse	Timbres et café	3716	251.11 \$
<b>Accès D</b>			
Hydro-Québec	Station pompage Plourde	10914-74953	80.80 \$
Hydro-Québec	Lumières de rue	10914-02861	1 421.64 \$
Vidéotron	Téléphone Bibliothèque	10914-46664	107.28 \$
BELL	Chalet des loisirs	10914-30573	126.21 \$
BELL	Station pompage	10914-66843	80.96 \$
BELL	Station pompage	10914-38321	80.96 \$
BELL	Station pompage	10914-35031	80.96 \$
BELL	Bureau municipal	10914-93269	284.14 \$
BELL	Internet	12111-71171	30.99 \$
CSST	Frais mensuels	10113-25125	581.06 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	10113-79445	2 407.09 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	10113-25125	5 279.44 \$
<b>Cartes de crédit</b>			
Insight	Pièce biblio	Direction	957.54 \$
Uniprix La Pocatière	Ballons	Dévelop.	3.66 \$
Resto-Pub St-Pascal	Repas	Dévelop.	15.15 \$
<b>Total chèques, Accès D et cartes de crédit :</b>			<b>21 666.21 \$</b>
<b>TOTAL SALAIRES</b>			<b>20 564.74 \$</b>
<b>TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ</b>			<b>21 666.21 \$</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ</b>			<b>19 004.16 \$</b>
<b>GRAND TOTAL :</b>			<b>61 235.11 \$</b>

Je soussigné, Frédéric Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 1<sup>er</sup> mai 2012 et dont j'ai copie aux archives.

Frédéric Lee,  
Directeur général

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

117.05.12

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR**  
**L'EXERCICE FINANCIER 2011 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-**  
**PACÔME PAR LA FIRME MALLETTE**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport financier 2011 de la Municipalité de Saint-Pacôme soit adopté tel que présenté par la firme comptable Mallette de Saint-Pascal.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**118.05.12**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – RAPPORT COMPTABLE 2011**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Frédéric Lee, directeur général, à signer le rapport comptable 2011 présenté par la firme comptable Mallette de Saint-Pascal.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

119.05.12

**MANDAT VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012  
ET LA REDDITION DES COMPTES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit produire la reddition de compte incluant un bilan de la gestion des matières résiduelles au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles;

**ATTENDU QUE** le vérificateur externe doit attester que la Municipalité s'est conformée aux exigences du programme de subventions et que les sommes ont été allouées à des dépenses reconnues aux fins du versement de la subvention du programme, conformément à l'énoncé de la section 6 du programme;

**ATTENDU QU'**une firme d'experts comptables doit être mandatée pour faire les vérifications comptables pour l'année 2012;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme Mallette pour effectuer la reddition des comptes incluant un bilan de la gestion des matières résiduelles au ministère concerné dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles ainsi que pour faire les vérifications comptables pour l'année 2012.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

120.05.12

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 270 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN TARIF POUR L'INTERVENTION DESTINÉE À PRÉVENIR OU À COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE DANS CERTAINES CIRCONSTANCES**

**ATTENDU** le pouvoir des municipalités d'établir une tarification pour le financement de tout ou partie de leurs biens, services ou activités conformément à la Loi sur la fiscalité municipale ;

**ATTENDU** le Règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités adopté par le gouvernement du Québec ;

**ATTENDU** le désir du conseil municipal d'établir une tarification lorsque l'intervention du service intermunicipal de sécurité incendie est requise pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a préalablement été donné lors de la réunion du 3 avril 2012;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le présent règlement portant le numéro 270 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 : TITRE**

Le présent règlement porte le titre « Règlement numéro 270 décrétant un tarif pour l'intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances ».

**ARTICLE 2 : DÉFINITION**

On entend par propriétaire au sens du présent règlement, le véritable propriétaire du véhicule suivant le certificat d'immatriculation, le locataire à long terme du véhicule ou le possesseur du véhicule au moment de l'intervention du service intermunicipal de sécurité incendie.

**ARTICLE 3 : TARIF**

Lorsque le service intermunicipal de sécurité incendie est requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, le propriétaire de ce véhicule qui n'habite pas le territoire desservi par la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest en vertu d'une entente intermunicipale liant les municipalités de Saint-Pacôme, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Denis et Rivière-Ouelle ou de toutes autres municipalités qui pourrait adhérer à cette entente et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service est assujéti à un tarif de 1 825.00 \$ plus les frais adhérents comprenant mousses et remplissage de bonbonnes d'appareils respiratoires ces frais sont payable à la municipalité de Saint-Pacôme.

**ARTICLE 4 : PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE**

Ce tarif est payable par le propriétaire du véhicule qui n'habite pas le territoire desservi par la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service, qu'il ait ou non requis la Régie intermunicipale en protection incendie.

**ARTICLE 5 : ABROGATION**

Le présent règlement remplace et abroge à toutes fins le règlement numéro 151 – Décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme.

**ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Ce présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

121.05.12

**ÉTUDE DES SOUMISSIONS – JOURNAL MUNICIPAL LE PACÔMIEN**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme désire diminuer les coûts d'opération dans plusieurs postes de dépenses;

**ATTENDU QU'**un appel d'offres a été lancé auprès des imprimeries avoisinantes pour le coût d'impression du journal municipal Le Pacômien;

**ATTENDU QUE** les soumissions suivantes ont été reçues et que dans les trois (3) cas, la livraison au distributeur à Rivière-du-Loup est incluse :

<b>Imprimerie</b>	<b>Nb de copies</b>	<b>Nb de pages</b>	<b>Prix</b>	<b>Prix par copie</b>	<b>Coût annuel</b>
Imprimerie Pré-texte	700	16	372.90\$	0.5327\$	4 101.90\$
Imprimerie Fortin Ltée	700	16	305.00\$	0.4357\$	3 355.00\$
Impression Soleil	700	16	320.00\$	0.4571\$	3 520.00\$

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de l'Imprimerie Fortin Ltée pour l'impression de notre journal municipal Le Pacômien.

\_\_\_\_\_  
Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

\_\_\_\_\_  
Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

122.05.12

**SIGNATURE DU PROTOCOLE POUR LA RECONDUCTION DU PROJET  
EN LOISIR INTERMUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** le projet de redynamisation en loisir intermunicipal mis de l'avant par Kamouraska en forme, auquel participent les Municipalités de Saint-Gabriel-Lalemant, Mont-Carmel et Saint-Pacôme, permet d'augmenter l'offre de loisirs pour les jeunes de 0 à 17 ans des trois municipalités;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme dispose des fonds nécessaires pour reconduire le projet;

**ATTENDU QUE** la formule répond aux attentes et a fait ses preuves par la redynamisation des offres en loisirs dans les Municipalités de Saint-Gabriel-Lalemant, Mont-Carmel et Saint-Pacôme;

**ATTENDU QUE** la personne ressource occupant le poste de technicienne en loisir intermunicipal a su stabiliser le projet et assurer un bon suivi;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédérick Lee à signer les documents nécessaires pour reconduire le programme de redynamisation en loisir intermunicipal jusqu'au 31 décembre 2012.

\_\_\_\_\_  
Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

\_\_\_\_\_  
Frédérick Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**123.05.12**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME ROXANNE  
CARBONNEAU, TECHNICIENNE EN LOISIR INTERMUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** Mme Roxanne Carbonneau a su stabiliser le projet de redynamisation en loisir intermunicipal et en assurer un bon suivi;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédérick Lee, à renouveler le contrat de travail de Mme Roxanne Carbonneau, technicienne en loisir intermunicipal.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédérick Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

124.05.12

**DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME JOHANNE DUMAIS ET M. JONATHAN LIZOTTE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

**ATTENDU QUE** le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

**ATTENDU QUE** Mme Johanne Dumais et M. Jonathan Lizotte ont acquis la propriété sise au 291, boulevard Bégin le 4 avril 2012;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Johanne Dumais et M. Jonathan Lizotte au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 291 boulevard Bégin.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**125.05.12**

**PAIEMENT FINAL, CONSTRUCTION FERDINAND LAPLANTE INC.**

**ATTENDU QUE** la firme Corriveau Girard inc. nous transmet le certificat de fin de travaux pour le projet de fenestration de l'édifice municipal phase 1;

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement au montant de deux mille cinq cent trente-sept dollars et onze cents (2 537,11 \$) à Construction Ferdinand Laplante dans le projet de fenestration de l'édifice municipal phase 1.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

126.05.12

**SUIVI DE LA LETTRE DU M.D.D.E.P. CONCERNANT LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE PROJET DE LA RUE DE LA PRUCHIÈRE**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire a accepté le règlement numéro 261 – Portant sur le prolongement des services d'aqueduc et d'égout, rue de la Pruchière ;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux nécessite une autorisation du M.D.D.E.P. ;

**ATTENDU QU'**une correspondance du M.D.D.E.P. nous informant qu'une problématique de DBO5 et de NH4 élevés doit être investiguée et réglée avant que le traitement de notre demande se poursuive ;

**ATTENDU QUE** les travaux doivent être faits rapidement pour régulariser les problématiques de cinq (5) résidences existantes en matière d'eau potable et d'égout sanitaire ;

**ATTENDU QUE** la nature des sols ne permet pas l'installation de champs d'épuration adéquats et efficaces dans ce secteur ;

**ATTENDU QUE** des puits sont contaminés et impropres à la consommation ;

**ATTENDU QU'**il n'y a plus de possibilité de construction dans ce secteur, étant donné l'occupation du terrain de Golf ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE DEMANDER** au M.D.D.E.P. de délivrer le certificat d'autorisation pour que la Municipalité de Saint-Pacôme puisse procéder rapidement au prolongement des services d'aqueduc et d'égout dans ce secteur ;

**QUE** la Municipalité s'engage à demander à l'UQAR de travailler sur un projet de recherche voulant régulariser les problématiques de rejets des égouts sanitaires dans notre Municipalité.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

127.05.12

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 249 – DÉCRÉTANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET LE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que la modification suivante soit apportée au règlement numéro 249 – Décrétant la participation financière de la Municipalité pour le projet de la bibliothèque municipale et le financement de la subvention du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine accordée dans le cadre du programme *Aide aux immobilisations* :

**ATTENDU QUE** la subvention est versée sur une période de dix (10) ans; est remplacée par : **ATTENDU QUE** la subvention est versée sur une période de cinq (5) ans.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**128.05.12**

**DEMANDE AU FONDS ÉCO IGA**

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Mathilde Loiselle, agente de développement, à faire une demande d'aide financière au Fonds Éco IGA pour le lave-vaisselle.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**129.05.12**

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION REÇUE POUR LE BALAYAGE DES RUES**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une offre de services pour le balayage des rues de la Municipalité de Saint-Pacôme de la part des Entreprises Trema;

**ATTENDU QUE** les Entreprises Trema nous proposent de faire le balayage de nos rues au taux de quatre-vingt-dix dollars (90,00 \$) l'heure;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services des Entreprises Trema au taux de quatre-vingt-dix dollars (90,00 \$) l'heure.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**130.05.12**

**DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

**ATTENDU QUE** le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de Kamouraska une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 17 janvier dernier;

**ATTENDU QU'**une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 14 mars 2012 par la MRC de Kamouraska;

**ATTENDU QUE** l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences à rencontrer, puisque les services incendie qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

**ATTENDU QUE** la Mutuelle des municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Saint-Pacôme encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** ce conseil municipal s'engage à finaliser la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques incendie pour les cinq (5) prochaines années;

**QUE** ce conseil demande à la Mutuelle des municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Municipalité de Saint-Pacôme, une réduction de prime, au chapitre de l'assurance des biens, à titre de membre sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, cette réduction étant de l'ordre de 10%.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**131.05.12**

**INSTALLATIONS SEPTIQUES PRIVÉES – SECTEUR NORD-DU-ROCHER (INCLUANT GRAND-MAISON ET BOULEVARD BÉGIN) – ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET GÉOTECHNIQUE**

**ATTENDU QUE** plusieurs résidences dans le secteur Nord-du-Rocher (incluant Grand-Maison et boulevard Bégin) dans la municipalité de Saint-Pacôme ont des problèmes d'évacuation d'eaux usées de leurs installations septiques privées;

**ATTENDU QU'**une étude est requise afin de déterminer les problématiques et les solutions envisageables;

**ATTENDU QUE** la première étape de cette étude qui consistait à réaliser un relevé sanitaire afin de pouvoir classer les éléments épurateurs selon le Guide de réalisation d'un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées est en cours et que les visites terrains sont terminées;

**ATTENDU QUE** suite à cette étape, des sondages doivent être réalisés par un laboratoire de sol afin de statuer s'il est possible ou non de mettre en place des installations septiques individuelles dans le secteur, et se conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

**ATTENDU QUE** LVM a fourni à la municipalité une proposition de service en bonne et due forme et que cette firme connaît déjà très bien le secteur considérant qu'ils ont déjà réalisé le contrôle qualité de différents projets dont entre autres celui d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'assainissement (1998-1999);

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre de LVM du 25 avril 2012 au montant de trois mille cent quatre-vingt-dix dollars (3 190,00 \$) afin que soit réalisée l'étude de faisabilité et géotechnique dans le secteur Nord-du-Rocher (incluant Grand-Maison et boulevard Bégin);

**QUE** la municipalité de Saint-Pacôme affecte cette dépense au programme de retour de taxe (TECQ 2010-2013).

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

132.05.12

**CHAMBRE DE COMMERCE KAMOURASKA L'ISLET – COTISATION  
ANNUELLE 2012-2013**

**ATTENDU QUE** la Chambre de Commerce Kamouraska L'Islet nous transmet notre renouvellement pour la prochaine année;

**ATTENDU QUE** notre adhésion nous donne la possibilité d'avoir un membre désigné en plus du directeur général;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** M. Robert Bérubé, conseiller municipal, soit la personne désignée pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Chambre de Commerce Kamouraska L'Islet en plus de M. Frédérick Lee, directeur général;

**QUE** le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de la facture numéro 26260 pour notre adhésion à la Chambre de Commerce Kamouraska L'Islet au montant de cent trente-huit dollars et quatre-vingt-quatorze cents (138,94 \$).

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédérick Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

133.05.12

**RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ –  
RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2012**

**ATTENDU QU'**en devenant membre du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, notre Municipalité s'est donné un moyen concret pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et contribuer au développement de sa communauté;

**ATTENDU QUE,** au fil des ans, le Réseau québécois de Villes et Villages en santé a développé des stratégies diversifiées de mise en valeur des projets locaux ainsi que de mise en commun de l'information et de l'expertise;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de payer la cotisation des membres pour l'année 2012 au montant de cinquante dollars (50,00 \$).

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**134.05.12**

**CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – RENOUELEMENT  
DE NOTRE ADHÉSION 2012-2013**

**ATTENDU QUE** le Carrefour action municipale et famille a pour but de donner collectivement un réseau d'informations sur l'action municipale, les familles et les aînés et c'est aussi affirmer d'une manière tangible l'importance de s'impliquer en matière familiale;

**ATTENDU QUE** le renouvellement de notre adhésion vient à échéance;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler notre adhésion au Carrefour action municipale et famille au montant soixante-dix-huit dollars et soixante-seize cents (78,76 \$) pour 2012-2013.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**135.05.12**

**ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS EN LOISIR MUNICIPAL DU BAS-ST-LAURENT – ADHÉSION 2012**

**ATTENDU QUE** l'Association des travailleurs en loisir municipal du Bas-St-Laurent nous invite à devenir membres de son regroupement;

**ATTENDU QUE** cette association regroupe plus de 900 travailleurs répartis sur l'ensemble du territoire québécois;

**ATTENDU** l'importance qu'occupe le loisir pour la qualité de vie des citoyens, la santé, la valorisation personnelle, la criminalité et le développement économique;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de payer l'adhésion à l'Association des travailleurs en loisir municipal du Bas-St-Laurent pour l'année 2012 au montant de quatre-vingts dollars (80,00 \$) et d'inscrire Mme Roxanne Carbonneau, technicienne en loisir intermunicipal, en tant qu'adhérente.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**136.05.12**

**CLUB DE GYMNASTIQUE GYMAGINE INC. – DEMANDE DE DON**

**ATTENDU QUE** le Club de gymnastique Gymagine de La Pocatière prépare actuellement son spectacle de fin d'année pour 130 gymnastes de la région le 26 mai prochain;

**ATTENDU QUE** cette activité s'avère très importante pour le Club Gymagine en ce qui concerne la valorisation des gymnastes et la promotion de la gymnastique auprès des jeunes;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au Club de gymnastique Gymagine de La Pocatière afin de permettre l'organisation de leur spectacle de fin d'année.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**137.05.12**

**SOCIÉTÉ DU ROMAN POLICIER DE SAINT-PACÔME – DEMANDE DE  
COMMANDITE**

**ATTENDU QUE** la Société du roman policier de Saint-Pacôme procédera, pour la onzième (11<sup>e</sup>) année consécutive, à la remise du prix Saint-Pacôme et des prix de la rivière Ouelle;

**ATTENDU QUE** la participation de la Municipalité de Saint-Pacôme est essentielle à la réussite de ce gala et à la remise des prix;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme jouit d'une très grande visibilité lors de ce gala;

**ATTENDU QUE** le conseiller, M. Nicholas Ouellet demande le vote pour cette demande de commandite;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à la majorité des membres présents, d'accorder une commandite de mille dollars (1 000,00 \$) à la Société du Roman policier de Saint-Pacôme pour la tenue de son onzième (11<sup>e</sup>) gala.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**138.05.12**

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – CHLORURE DE CALCIUM**

**ATTENDU QUE** deux fournisseurs de chlorure de calcium ont envoyé les soumissions admissibles suivantes :

Sel Warwick	17,00 \$ / sac de 35 kg
Somavrac	16,81 \$ / sac de 35 kg

**ATTENDU QUE** la soumission la plus basse pour des produits de qualité égale a été soumise par l'entreprise Somavra pour un montant de seize dollars et quatre-vingt-une cents (16,81 \$) le sac de 35 kilos;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Somavrac pour l'achat de quatre-vingts (80) sacs de trente-cinq (35) kilos de chlorure de calcium au coût de seize dollars et quatre-vingt-une cents (16,81 \$) le sac.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**139.05.12**

**CENTRE MUNICIPAL DE SAINT-PACÔME – AJOUT D'UNE TABLE À LANGER MURALE**

**ATTENDU QUE** des citoyens utilisent régulièrement la salle municipale pour des rassemblements familiaux;

**ATTENDU QU'**une demande a été formulée par des citoyens pour qu'une table à langer soit installée, car la présence de jeunes enfants lors de ces rassemblements en justifie l'usage;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat et à l'installation d'une table à langer au montant de trois cent vingt dollars (320,00 \$) taxes en sus.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**140.05.12**

**PONT DE LA ROUTE 230 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le pont de la route 230 situé dans le village de Saint-Pacôme n'a pas eu de travaux d'entretien depuis plusieurs années;

**ATTENDU QUE** plusieurs barrières manquent de solidité et que certaines pièces du garde-corps sont très effritées et menacent de tomber;

**ATTENDU QUE** les gardes-corps ne sont plus sécuritaires pour les gens qui circulent sur ce pont en cas de pertes de contrôle;

**ATTENDU QUE** les colonnes et les poutres démontrent de l'usure suite aux différentes inondations;

**ATTENDU QUE** la semelle, les et les piliers semblent très attaqués en apparence;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit envoyée au Ministère des Transports du Québec, centre de services de Saint-Pascal afin que des travaux de réfection du pont de la route 230 soient priorisés et qu'une copie conforme soit envoyée à la Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi qu'à M. André Simard, député de Kamouraska-Témiscouata.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Robert Bérubé et Nicholas Ouellet.

---

**141.05.12**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 22h02.

---

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE  
CE \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 201\_

---

Frédéric Lee, directeur général